



## Faculté de médecine, Université d'Ottawa *Subvention de la recherche translationnelle (SRT)* Mandat

### Principes généraux:

- **Buts de la SRT : Développer la recherche translationnelle<sup>1</sup> et promouvoir les collaborations scientifiques entre chercheurs fondamentaux et cliniciens de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa.** Préparer le terrain pour les futures avancées de la recherche translationnelle et l'innovation, du laboratoire au chevet du patient, développées au sein de notre faculté. Promouvoir la collaboration pour créer de nouvelles thérapies, procédures médicales ou moyens diagnostics. **Fournir un financement de démarrage pour tester des idées de recherche innovantes et faciliter l'obtention de subventions futures.**
- Les candidatures à la SRT doivent comprendre au moins deux co-candidats principaux: un chercheur en sciences fondamentales ayant un poste dans un département de sciences fondamentales/institut de recherche et un chercheur clinicien ayant un poste dans un département clinique. Les deux chercheurs doivent avoir leur affiliation primaire à la faculté de médecine.
- **Allocation maximale des fonds SRT** : Jusqu'à 50 000\$ à utiliser sur 2 ans.

Les fonds du SRT proviennent de deux sources. Chaque co-candidat doit confirmer au moment de la demande que des fonds de contrepartie sont disponibles auprès de son institut ou département d'accueil. Les fonds de contrepartie doivent être des contributions en espèces (les contributions en nature ne seront pas acceptées). Pour les chercheurs en sciences fondamentales, cela comprend l'Université d'Ottawa et les instituts ou hôpitaux de recherche affiliés. Pour les chercheurs cliniciens, cela comprend généralement le département clinique concerné de la faculté de médecine. Le financement doit provenir de deux partenaires (ou plus), jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par partenaire. Le ratio de fonds de contrepartie doit être de 1:1 (par exemple, si un partenaire dispose de 10 000 \$ de fonds de contrepartie, la valeur maximale de la subvention sera de 20 000 \$).

- **50% des fonds offerts seront destinés en priorité aux nouveaux chercheurs** (moins de 7 ans à compter de leur nomination initiale).
- **Engagement de temps** : Engagement en temps mensuel d'au moins 10% pour chaque co-candidat.
- **Administration des SRTs**: Services financiers, Faculté de médecine, Université d'Ottawa.

---

<sup>1</sup> La recherche translationnelle peut être divisée en quatre niveaux. T1 se réfère à la traduction vers l'homme ; la traduction des découvertes biomédicales en nouvelles méthodes de diagnostic, de thérapie, et leur premier test chez l'homme. T2 désigne l'application aux patients, le transfert de connaissances dans la prestation de soins et, le cas échéant, la commercialisation. T3 se réfère à l'application dans la pratique, comprenant la recherche de mise en œuvre, et T4 se réfère à l'application dans le domaine de la santé des populations.

## Lignes directrices :

1. Le processus SRT invite les candidatures de 2 (ou plus) chercheurs, chacun en tant que co-candidat principal. L'un des chercheurs doit être un chercheur en sciences fondamentales occupant un poste dans un département de sciences fondamentales ou un institut de recherche/hôpital de recherche affilié et l'autre un chercheur clinicien occupant un poste principal dans un département clinique. Les deux chercheurs doivent occuper leur poste principal à la faculté de médecine.
2. La demande doit indiquer lequel des deux chercheurs sera désigné comme responsable de la gestion des fonds.
3. La préférence sera accordée aux demandes dans lesquelles au moins un des chercheurs, et de préférence deux, présente un bilan de réalisations antérieures en matière de recherche. Les deux chercheurs doivent disposer du temps, des installations et du soutien nécessaires pour mener à bien la recherche proposée dans les délais impartis. La contribution de chaque chercheur doit être clairement expliquée.
4. Le montant maximum accordé par subvention est de 50 000 \$ à utiliser sur une période de 2 ans. En fonction de la disponibilité des fonds, la SRT peut être renouvelée par voie de concours après deux ans.
5. Les fonds seront attribués sur une base compétitive, après un examen interne par les pairs coprésidé par le vice-doyen à la recherche et un vice-président clinique ou son délégué.
6. Un rapport scientifique et financier sera envoyé à la Faculté de médecine à la fin de la période de financement (un gabarit sera fourni par le bureau de la recherche).
7. À la fin de la période de financement, les fonds non dépensés seront reversés au Fonds de recherche translationnelle, tandis que tout dépassement sera à la charge des chercheurs.
8. Le financement est limité aux dépenses opérationnelles de recherche admissibles (y compris, mais sans s'y limiter, les réactifs, les consommables, les salaires et les allocations du personnel de recherche, les frais de service des installations) et aux dépenses d'infrastructure mineures (<10 000 \$ par an), dans la mesure où elles sont directement liées au projet.

## Procédures :

- Les co-candidats principaux doivent remplir un formulaire de demande SRT et y joindre les documents requis (c'est-à-dire le résumé du projet, la justification du budget, les lettres de soutien, les CV). La proposition doit comprendre une description du plan de recherche, des résultats/impacts attendus, du plan d'application des connaissances, ainsi qu'une description des rôles et responsabilités des co-investigateurs. Les références ne sont pas incluses dans les 2 pages. La proposition doit contenir toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la demande. Des informations supplémentaires peuvent être incluses en annexe, mais les évaluateurs ne sont pas obligés de les lire. L'annexe ne doit pas compter plus de 2 pages.
- Les *rôles* et la *contribution intellectuelle* de chaque co-candidat doivent être clairement énoncés dans le résumé du projet proposé.
- Le directeur du département des sciences fondamentales/le directeur scientifique de l'institut de recherche ou l'équivalent, et le directeur du département clinique concernés doivent chacun fournir une brève lettre de soutien (moins de 2 pages) à la demande, comprenant une déclaration détaillant l'engagement financier en cas de réussite du projet (jusqu'à 25 000 \$).

- La demande est examinée par le comité SRT et si le financement est approuvé, elle sera transmise au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa pour approbation finale. Si le Bureau des gouverneurs l'approuve, un centre de coûts est créé à la faculté de médecine, comme décrit ci-dessus.

### **Processus d'examen :**

1. Toutes les demandes seront examinées en interne par un comité d'experts qui sera composé de chercheurs non-candidats de l'Université d'Ottawa, et d'au moins un des assistants-doyens à la recherche, d'un vice-président clinique et d'un représentant du bureau du vice-président à la recherche. Le comité sera présidé par le vice-doyen à la recherche et le vice-président clinique ou leur délégué.
2. Les critères de financement comprendront :
  - L'excellence de la demande,
  - La nature innovante de la demande et le potentiel translationnel,
  - La faisabilité et le potentiel de succès,
  - La synergie entre les chercheurs
  - L'impact potentiel sur la santé et/ou les soins aux patients.

La nature translationnelle du projet et la synergie entre les chercheurs doivent être claires. Les projets à haut risque seront soutenus si la possibilité de retour semble justifier l'incertitude scientifique. Seuls les candidats ayant obtenu une excellente note (> 4,0 sur la base des notes des IRSC) seront recommandés pour un financement. Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) seront utilisés dans la sélection des projets retenus.

3. La priorité sera accordée aux demandes provenant de chercheurs en début de carrière (moins de 7 ans à partir de leur nomination initiale) et/ou de nouvelles collaborations en sciences fondamentales/cliniques.
4. Il y aura un concours par an. La date limite de soumission pour 2022 est le 15 juillet.